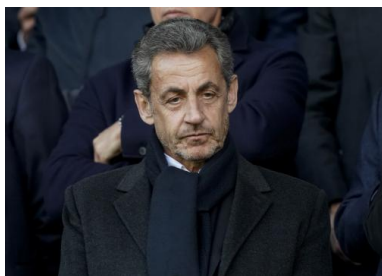


L'étrange disparition des agendas de Nicolas Sarkozy

PAR FABRICE ARFI ET KARL LASKE
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 4 DÉCEMBRE 2020



Nicolas Sarkozy en mai 2019, à Nice. © Lionel BONAVENTURE / AFP

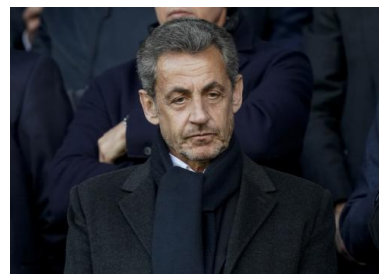
Alors qu'il s'y était formellement engagé devant les magistrats de l'affaire libyenne, l'ancien président de la République est finalement dans l'incapacité totale de fournir à la justice le moindre des agendas que celle-ci réclame. Une volte-face qui tombe au plus mal en plein procès « Bismuth », qui porte également sur les agendas de l'ex-chef de l'État.

Les juges allaient voir ce qu'ils allaient voir et, finalement, n'ont rien vu du tout. Alors qu'il s'y était engagé début octobre avec force et même solennité devant les magistrats, au nom de « *tout ce qui peut contribuer à la manifestation de la vérité* », selon ses propres mots, Nicolas Sarkozy est finalement dans l'incapacité totale de fournir à la justice le moindre des agendas que celle-ci réclame dans le cadre de son enquête sur les **financements libyens**.

L'ancien président vient de le faire savoir aux juges par la voie de son avocat, selon des informations de Mediapart.

Hasard du calendrier, ce sont ces mêmes agendas qui se retrouvent au cœur du procès pour « corruption » et « trafic d'influence » de Nicolas Sarkozy dans l'affaire dite « Bismuth », actuellement jugée à Paris. Dans ce dossier, distinct de l'affaire libyenne, l'ex-chef de l'État est même soupçonné par l'accusation d'avoir tenté de stipendier un haut magistrat pour savoir si ses agendas, consultés par la justice

dans l'affaire Bettencourt, allaient être versés dans d'autres procédures (Libye, Tapie). Ce qui l'inquiétait visiblement grandement.



Nicolas Sarkozy en mai 2019, à Nice. © Lionel BONAVENTURE / AFP

En somme : alors que le dossier « Bismuth » suggère que Nicolas Sarkozy était prêt à beaucoup pour obtenir la restitution de ses agendas, qu'il a d'ailleurs fini par obtenir, l'affaire libyenne nous apprend qu'il les aurait malencontreusement égarés.

« *Je peux tout vous fournir [...]. Je veux que vous sachiez la vérité* », avait pourtant déclaré le 6 octobre dernier Nicolas Sarkozy, sur procès-verbal, devant les juges Aude Buresi et Marc Sommerer, en charge de l'affaire libyenne.

L'ex-président avait toutefois formulé une crainte : que l'intégralité desdits agendas ne se retrouve versée à la procédure et soit *de facto* placée durablement sous le regard de tiers. Manifestement accommodants, les juges lui avaient alors proposé d'organiser une audition spéciale durant laquelle ils ne garderaient en procédure que la copie de ce qui est susceptible d'intéresser leur enquête, restituant à Nicolas Sarkozy ses agendas sitôt l'audition terminée. Ce à quoi il avait répondu positivement : « *Oui, c'est possible.* »

Une date avait donc été fixée à cet effet, pour le 13 novembre dernier. Mais ce qui était « *possible* » et même ardemment souhaité par l'ancien président ne l'était subitement plus, comme l'a fait savoir son avocat, M^e Thierry Herzog, dans un mail envoyé le 10 novembre à la juge Buresi : « *Monsieur Nicolas Sarkozy me charge de vous indiquer qu'il n'a malheureusement pas été en mesure de retrouver ces agendas dont le plus ancien remonte à 15 ans et qu'il ne pourra donc pas satisfaire votre demande.* »

Les juges de l'affaire libyenne, qui ont récemment mis en examen Nicolas Sarkozy pour « **association de malfaiteurs** », souhaitent pouvoir compulsier ses agendas de 2005 à 2009, afin de vérifier par exemple la réalité – ou non – de rendez-vous compromettants avec l'intermédiaire **Ziad Takieddine**, la fréquence de rencontres avec son homme de l'ombre **Thierry Gaubert**, également mis en examen pour « association de malfaiteurs », ou tout autre élément susceptible d'éclairer l'enquête.

« *Nous prenons acte qu'après avoir entrepris des recherches, votre client n'est pas en mesure de communiquer ses agendas 2005 à 2009* », a répondu la juge Buresi, le 13 novembre, à M^e Herzog (également **jugé** pour « corruption » dans l'affaire « Bismuth »). « *Toutefois, il nous semblait que ceux-ci étaient encore en sa possession puisque lors de son interrogatoire il s'était en premier lieu montré affirmatif sur le fait qu'il les détenait et consentait à ce que nous les exploitions* », n'a pas manqué d'ajouter la magistrate.

« *Par ailleurs, il était encore en leur possession postérieurement à son départ de l'Élysée puisqu'il apparaît que vous avez spontanément remis une copie de ceux-ci au juge d'instruction de Bordeaux dans le cadre de l'affaire dite Bettencourt. Par la suite, il apparaît que ces agendas ont été saisis et restitués, seuls demeurant en procédure des extraits en copie* », a-t-elle encore fait savoir à la défense de l'ancien président. Avant de conclure : « *Il ne semble pas qu'ils auraient été, depuis lors, versés aux Archives nationales.* »

De fait, le ministère de l'intérieur avait fait savoir en juillet 2018 aux juges de l'affaire libyenne que les agendas de 2005 à 2007 de Nicolas Sarkozy n'avaient pas été versés aux Archives nationales, comme cela se fait habituellement.

N'importe quel juge, policier ou procureur sait le caractère précieux qu'un agenda peut revêtir dans une enquête tant cet objet renferme deux éléments clés d'une investigation : une chronologie et des fréquentations.

Brice Hortefeux, qui a confié aux juges de l'affaire libyenne une copie de ses agendas de 2005 à 2007, pensant pouvoir démontrer grâce à eux l'absence d'un déplacement en Libye (sans y arriver d'ailleurs), en sait quelque chose : l'étude ligne à ligne des documents fait désormais office de possibles pièces à conviction contre lui, comme **Mediapart l'a rapporté**.

Dans le cas de Nicolas Sarkozy, la question des agendas porte sur de nombreux points et personnages du dossier, et notamment sur une possible rencontre, le 28 janvier 2007, au ministère de l'intérieur, avec l'intermédiaire Ziad Takieddine, qui, d'après des aveux formulés en 2016, lui aurait remis ce jour-là une valise de cash libyen de retour de Tripoli.

L'homme d'affaires, aujourd'hui ruiné et en cavale à la suite de sa condamnation dans l'affaire Karachi, s'est depuis partiellement rétracté dans les médias (*Paris Match* et BFM TV), mais pas devant les juges qui ont tenté de l'entendre en vain ces derniers jours (*voir nos révélations sur les dessous de ce revirement soudain*).

Excipant d'une brève de presse parue dans *Vaucluse Matin*, faisant état (de manière imprécise) de sa présence avec son ex-femme au marché de L'Isle-sur-Sorgue, le 28 janvier au matin, Nicolas Sarkozy avait assuré aux juges qu'il était resté dans le Sud jusqu'à la fin de la journée et n'avait matériellement pas pu rencontrer Takieddine dans la journée. Et son agenda était censé être là pour venir le prouver. Agenda qu'il n'a donc plus...

Nicolas Sarkozy avait également assuré aux juges s'être rendu dans le Sud à bord d'un vol de l'Etec, la compagnie d'aviation du gouvernement français, ce que l'enquête a montré comme étant inexact, aucun vol de l'Etec n'ayant eu lieu à ce moment-là au profit de Nicolas Sarkozy. Ce dernier évoque désormais un possible vol en jet privé, payé par les frais électoraux – la campagne présidentielle allait commencer à battre son plein début 2007.

« *Peut-être puis-je demander à des collaborateurs de rechercher par quel moyen précis je suis rentré, si c'est possible de le retrouver et si la compagnie existe. Vous me demandez si je me souviens du nom*

de la compagnie que j'utilisais le plus fréquemment, je ne m'en souviens pas mais je peux essayer de le retrouver. En tout état de cause, ça ne remet pas en cause le fait que j'étais là-bas », avait fait savoir Nicolas Sarkozy aux juges.

Outre l'« association de malfaiteurs » qui lui est officiellement reprochée, Nicolas Sarkozy est également mis en examen pour « corruption », « financement illicite de campagne électorale » et « recel

de détournements de fonds publics ». Ces quatre mises en examen reposent sur un vaste puzzle **d'éléments matériels** (rencontres secrètes, versements *offshore*, usage d'espèces, contreparties diverses, etc.) qui, mis bout à bout, pointent tous, selon l'enquête judiciaire, en direction de la même personne : l'ancien président français.

Celui-ci dément toute malversation et dénonce un « *complot* » ourdi contre lui.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.